

Compte-rendu de la réunion de la CDAMC du lundi 29 mars 2010.

NOMS	Prénoms	Présents	Excusés	NOMS	Prénoms	Présents	Excusés
MACADRE	Bruno	X		BRIDOUX	Daniel	X	
DUCROCQ	J Michel	X		DEVILLE	Thomas		X
POETTE	Jérôme	X					
PATER	Benoît			MOUTIER	Pierre	X	
MATON	Emmanuel	X		VIVIEN	Céline	X	
BLONDELLE	Bernard	X		VIVIEN	Bernard		X

Séance ouverte à 19h00 Le président fait adopter le PV de la réunion du 4 mars 2010.

Le PV est adopté.

ORDRE DU JOUR : Bilan de la formation des arbitres départementaux et des OTM
Charte de l'arbitrage à postériori (Bilan et pénalités)
Formation 2010 / 2011
Stage de Fort Mahon de la Ligue de Picardie
FNMB le 9 mai à Tergnier
Questions diverses.

Bilan de la formation des arbitres départementaux

Le bilan de la formation des arbitres est débattu par rapport aux différents critères de réussite présentés dans le cahier des charges de la formation : La présence, le sérieux et l'investissement pendant la formation, l'examen théorique, et surtout les observations en situation sur des rencontres officielles.

Le cas de chaque candidat est étudié afin de valider sa formation.

A l'issue de cette large discussion les 8 candidats ont été validés « arbitre départemental » sous réserve de leur participation à la Fête Nationale du mini basket et de leur présence au stage de début de saison qui se déroulera à Chauny le dimanche 19 septembre.

Pour chaque candidat, des réserves ont été mentionnées sur leur niveau de pratique actuel ainsi que sur les progrès attendus par la commission pour les futures désignations.

Emmanuel Maton responsable de la formation se chargera de prévenir les candidats et les présidents de club du résultat de la formation.

A l'issue de ce débat, Emmanuel Maton annonce à la commission qu'il ne souhaite plus encadrer la formation pour la saison prochaine. Le Président devant la situation accepte la décision d'Emmanuel mais constate également que cette responsabilité doit trouver un nouveau formateur pour la saison prochaine.

Un appel de candidature sera fait en direction des arbitres du championnat de France afin d'assurer cette fonction.

Formation OTM 2009/2010

Céline Vivien, responsable de la formation fait état des résultats pour la formation OTM : l'évaluation pratique s'est déroulée sur 3 weekends dans les clubs, chaque candidat étant observé sur 2 rencontres, sur le poste de marqueur puis chronométreur. Deux candidats ne se sont pas présentés sur une rencontre, ils obtiendront tous deux la note de 0/20 au poste non observé mais pourront se présenter à l'évaluation théorique.

L'évaluation théorique se déroulera le vendredi 2 avril au siège du comité. Les stagiaires recevront leurs résultats par e-mail envoyés par Céline Vivien, et chaque club recevra un courrier envoyé par le comité. La réussite à l'examen sera sous réserve de la participation au stage de septembre 2010.

Charte de l'arbitrage à postériori (Bilan et pénalités)

Le Président Bruno Macadré en charge de la charte de l'arbitrage présente aux membres présents la situation de chaque club, en mettant en relation les différentes équipes évoluant dans un championnat à désignation et les arbitres rattachés à ce club.

La situation est en conformité pour la majorité des clubs à l'exception de Guise qui se verra infliger une sanction sportive de 1 point en fin de championnat et une pénalité financière de 150 €.

Les clubs seront informés de leur situation directement par courrier.

Formation 2010 / 2011

Le Président envisage de faire un appel de candidature très rapidement, pour début mai auprès des clubs afin de les sensibiliser dès maintenant à la formation 2010 / 2011. Cette anticipation permettra à la commission de se positionner avant la fin de saison sur cette future formation. Des quotas minimum seront proposés pour permettre la qualité de la formation.

Stage de Fort Mahon de la Ligue de Picardie

La Ligue de Picardie organise un stage de perfectionnement à Fort Mahon du 2 au 4 juillet. Le quota minimum pour ce stage est de 14 candidats. Le coût du stage s'élève à 100 €

La caisse d'arbitrage de la CDAMC prend en charge la moitié du coût du stage (soit 50 €) par arbitre. La ligue prenant en charge l'autre moitié.

La CDAMC s'engage pour 6 candidats.

Une liste d'arbitres susceptibles de suivre ce stage est établie en commun. Le Président se chargera de contacter par mail les candidats avec un retour de participation pour le 24 avril après quoi, un appel aux candidats suivants sur la liste sera fait.

FNMB le 9 mai à Tergnier

Le Président fait un tour de table pour connaître l'effectif de CDAMC à la Fête Nationale du mini basket qui se déroulera le dimanche 9 mai à Tergnier.

Les 8 arbitres reçus à la formation 2010 seront à l'ouvrage sur les rencontres poussins et poussines. L'effectif de cette session étant insuffisant pour une telle manifestation, un appel aux volontaires sera fait auprès des clubs et des arbitres eux-mêmes.

Questions diverses

Un courrier de Pascal Haine de Villers est présenté à la commission concernant le comportement d'un arbitre. Cet arbitre étant un récidiviste concernant des problèmes de comportement. La commission décide de suspendre provisoirement ses désignations.

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance.

Fin de séance à 21h45.

Le secrétaire de séance.


Bruno Macadré

Le Président.


Bruno Macadré